

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15 | 15 | 12

Séanc ordinaire du mardi 11 avril 2017

Date de la convocation : 04/04/2017

Affichage du 20/04/2017  
au 22/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi onze avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, Maire.

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Caroline MOUTIER, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Gérard LEVY, Ronald STIBLING, Pascale RIEDINGER, Pascal DIEMER.

Excusés : Jean-Marc NOBLET, Hervé NIVA, Guillaume DUMONT, Pascale WEISSENBACH, Jonathan KAISER.

Procurations : Jean-Marc NOBLET a donné procuration à Yannick EON

Guillaume DUMONT à donné procuration à Sébastien ELOI

Secrétaire de séance : Fabrice TISSERAND

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Compte administratif et compte de gestion du budget assainissement de 2016
02	Budget primitif assainissement pour l'exercice 2017
03	Compte administratif et compte de gestion du budget principal de 2016
04	Affectation du résultat de fonctionnement de budget principal
05	Budget primitif principal pour l'exercice 2017
06	Budget primitif lotissement pour l'exercice 2017
07	Achat de la maison paroissiale sise n° 87 Grand'rue
08	Avenant n° 01 «Hofbauer» du lot n° 04 « Plomberie Sanitaire » des travaux «mairie»
09	Loyer du logement de la mairie
10	Demande de subvention auprès du Sénateur Daniel Gremillet pour l'achat de matériel

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2017

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Objet de la  
délibération

## N° 01 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2016 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Yannick EON, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2016 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 0 € en dépenses d'exploitation et à 0 € pour les recettes d'exploitation, soit un résultat d'exploitation de 0 €.
- 25 248,00 € en dépenses d'investissement et à 41 000,00 € pour les recettes d'investissement, soit un excédent de 15 752,00 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

Objet de la  
délibération

## N° 02 - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017 :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif «assainissement» de l'exercice 2017, qui s'équilibre à 1 000,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation et à 24 752,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Soit un budget total de 25 752,00 €

/

Objet de la  
délibération

## N° 03 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2016 : BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Yannick EON, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2016 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 366 055,94 € en dépenses de fonctionnement et à 466 667,22 € pour les recettes de fonctionnement, soit un excédent de 100 611,28 €.
- 346 324,93 € en dépenses d'investissement et à 257 285,28 € pour les recettes d'investissement, soit un déficit de 89 039,65 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

Objet de la  
délibération

## N° 04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : + 69 463,14 €.

Les restes à réaliser étant de 99 640,00 € ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à 30 176,86 € correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de 132 546,06 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	+ 158 502,79 €	- 89 039,65 €	+ 69 463,14 €
Fonctionnement (après affectation)	+ 31 934,78 €	100 611,28 €	+ 132 546,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 190 437,57 €</b>	<b>+ 11 571,63 €</b>	<b>+ 202 009,20 €</b>

### Affectation du résultat de fonctionnement :

- ➔ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) 30 176,86 €  
(correspondant au besoin de financement réel)
- ➔ Solde disponible en report à nouveau créateur 102 369,20 €  
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

### Résultat d'investissement (déficit) :

Compte 001 en recettes d'investissement : 0,00 €

/

**Objet de la  
délibération**

**N° 05 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL EXERCICE 2017**

Le conseil municipal approuve le budget primitif principal de l'exercice 2017, qui s'équilibre à 568 479,20 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 659 630,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Soit un budget total de 1 228 109,20 €

/

**Objet de la  
délibération**

**N° 06 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du lotissement de l'exercice 2017, qui s'équilibre à 440 000,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 225 000,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Soit un budget total de 665 000,00 €

/

**Objet de la  
délibération**

**N° 07 - ACHAT DE LA MAISON PAROISSIALE SISE N° 87 GRAND'RUE**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'association «Fabrique de l'Eglise» met en vente la maison paroissiale sise n° 87 Grand'rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix et une abstention n'est pas favorable à l'achat de cet immeuble.

/

**Objet de la  
délibération**

**N° 08 - TRAVAUX MODERNISATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE  
AVENANT N° 01 AU LOT N° 04 : «PLOMBERIE - CHAUFFAGE»**

Suite au marché signé avec l'entreprise HOFBAUER de DRULINGEN, pour le lot n° 04 «Plomberie - Chauffage», dans le cadre des travaux de modernisation des locaux de la mairie ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'avenant n° 01, pour un montant de 957,95 € H.T., soit 1 149,54 € TTC
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

/

**Objet de la  
délibération**

**N° 09 - FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT SIS A LA MAIRIE :**

Après les travaux d'aménagement et de modernisation des locaux, un logement a été créé au 2<sup>e</sup> étage de la mairie, sise n° 01 Rue de l'Eglise.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017, le loyer mensuel de ce logement communal à 400,00 € :

Le locataire versera une caution représentant un mois de loyer.

Le prix du loyer sera révisable annuellement, à l'échéance, selon la variation de l'indice du coût de la construction.

/

**N° 10 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE M. LE SENATEUR  
DANIEL GREMILLET POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et d'une brosse de désherbage suite aux nouvelles normes phytosanitaires, afin de maintenir nos espaces verts et nos trottoirs en bon état de propreté sans utiliser de produits nocifs.

Le montant du devis de la société «RUDOLPH» de DIEMERINGEN s'élève à :

✚ 10 800 € H.T., soit 12 960,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2017, la partie à la charge de la commune
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Sénateur Daniel GREMILLET,
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

La séance a été levée à 22 heures 40.